



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (85 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (79 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (73 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (68 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (63 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne	Largueur de secteur affecté par le bruit
■	Catégorie 1 (86 dB(A))	largeur 300m
■	Catégorie 2 (82 dB(A))	largeur 250m
■	Catégorie 3 (76 dB(A))	largeur 100m
■	Catégorie 4 (71 dB(A))	largeur 30m
■	Catégorie 5 (66 dB(A))	largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

■ Secteur affecté par le bruit

—●— Commune - - - - - Arrondissement

Attention tracé tourné

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H** DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

CURIS-AU-MONT-D'OR

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI.MDL.M45.VOIES_BRUYANTES.P_OFFICIEL_CURIS_131-12043